

« Favoriser le « déplacement propre » des agents municipaux »

L'idée innovante

Charleville-Mézières, née de la fusion de cinq communes, voit ses services municipaux dispersés en différents points de la ville, ce qui génère beaucoup de déplacements motorisés des agents municipaux. Dans un souci d'écologie, la municipalité a souhaité développer des modes de déplacements non polluants en lançant un programme spécifique en ce sens : réduction du parc de véhicules, achats de véhicules GPL et GNV (site pilote), achat de vélos à assistance électrique (1^{ère} commande d'une commune sur des « Ovobikes »), opérations de covoiturages.

L'objectif recherché

Les objectifs de ce programme de déplacement sont multiples. Sur un plan écologique, il s'agit tout d'abord de réduire les modes de déplacements polluants, d'une part en utilisant de nouveaux types de véhicules et d'autre part, en sensibilisant les habitants à ce sujet par l'effort concret entrepris par la municipalité. Sur un plan financier, la démarche est également avantageuse : les améliorations apportées au plan de déplacement des agents devraient permettre des économies substantielles.

La démarche mise en œuvre

Après avoir réalisé un audit en 2002 sur les dépenses énergétiques, la Ville de Charleville-Mézières a décidé de revoir son parc de véhicules, trop ancien et polluant. Des mesures concrètes ont été prises : diminuer de 10 véhicules la flotte municipale, substituer 9 nouveaux véhicules « gaz naturel de ville » (GNV) aux plus anciens, développer des modes de déplacement « doux » comme les vélos à assistance électrique (VAE). Afin de financer les véhicules GNV et les VAE, un partenariat a été établi avec la région Champagne-Ardenne et l'ADEME. GDF s'est associé également à l'initiative des véhicules au gaz. Enfin, les agents du garage municipal ont suivi une formation spécifique sur ce nouveau matériel.

Le contenu de la réalisation

Les services municipaux étant éclatés sur l'ensemble du territoire communal, les véhicules ont été déployés dans cinq « pools » géographiques afin d'être disponibles pour l'ensemble des agents. Grâce à cet investissement, la ville dispose désormais de 48 véhicules propres (GPL, électrique et GNV) et va au-delà de la simple obligation légale (20% de véhicules propres lors des nouvelles acquisitions). La ville s'est également équipée d'une station de compression qui alimente les véhicules au gaz et a été nommée « site pilote » en matière de véhicules GNV avec neuf autres communes. Par ailleurs, les cinq VAE acquis en 2005 vont être évalués en fonction des résultats enregistrés sur leur carte électronique, qui permet de connaître ses utilisateurs et le nombre de kilomètres effectués. En fonction des attentes sur chaque site de la ville, le panel de vélos sera complété progressivement pour répondre aux besoins de chacun. Le VAE dispose d'un pack de batteries qui se recharge en 5 ou 6 heures pour une autonomie de 60 kilomètres environ. Son moteur synchrone triphasé permet de rouler sans effort à une vitesse maximum de 25 km/h. Il possède 4 niveaux d'assistance ajustables, un système de freinage électrique avec récupération d'énergie par rétropédalage et s'arrête automatiquement après 4 min d'absence de mouvement.

Les moyens humains et financiers

Le service du garage municipal a été sollicité pour ce projet de déplacement propre. Son responsable a piloté le dossier, en relation avec le contrôleur de gestion, afin d'analyser les avantages économiques et écologiques d'un tel investissement. Les agents du garage municipal ont été associés à l'initiative du GNV avec une formation spécifique pour ce type de véhicules. La Ville économise 10.000 € en réduisant son parc de véhicules vétustes et dégage 20.000 € d'économies de carburant grâce aux véhicules GNV, qui consomment deux fois moins de carburant que des véhicules classiques. Le surcoût à l'achat des véhicules GNV est compensé par l'aide financière de la Région et de l'ADEME : 18.000 €. Enfin, le coût unitaire des VAE, équipements compris, s'élève à 2400 €.

Le bilan de la réalisation

Charleville-Mézières initie une démarche de déplacement propre qui sera évalué au cours des prochains mois. Le titre de « ville pilote GNV » est attribué par l'ADEME jusqu'en 2007, date à laquelle un bilan pourra être tiré de cette première expérience. Pour les VAE, l'objectif est le même : observer l'utilisation faite de ces vélos et compléter ensuite le parc cycliste en fonction des besoins des différents sites. D'une manière plus générale, la ville souhaite s'inspirer maintenant de cette démarche de « déplacements propres » pour mener des opérations similaires sur d'autres secteurs. Toute une réflexion devrait être ainsi poursuivie dans la gestion et la construction des bâtiments municipaux, dans l'utilisation des énergies et dans la formation « éco citoyenne » des agents municipaux.